



UNSA-Infos - Numéro 495 - 15 décembre 2009

<http://www.unsa.org/>

Copenhague : un accord international pour sauver la planète

L'UNSA milite pour que la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique réunie à Copenhague adopte un accord international global, équilibré et ambitieux pour sauver la planète. Cet accord doit être politiquement contraignant. Il doit prendre en compte les trois piliers du développement durable : l'environnement et l'économique mais aussi le social.

La conférence de Copenhague représente une occasion historique pour la communauté internationale d'agir ensemble pour relever le défi du changement climatique. Il faut renforcer le multilatéralisme et la gouvernance mondiale en matière d'environnement.

Des mesures urgentes doivent être prises afin que le réchauffement de la planète demeure en dessous du seuil de deux degrés, en réduisant d'au moins 25 à 40% d'ici 2020 les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre enregistrés en 1990 par les pays industrialisés.

Pour être efficace, l'accord doit impérativement fixer des normes internationales et les instruments pour les faire appliquer.

Il est tout aussi indispensable que la lutte contre le réchauffement climatique soit un moteur de croissance durable et de progrès social, de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Il faut promouvoir la solidarité et la participation en créant de nouveaux emplois et des emplois de qualité dans le cadre de la nouvelle économie. La transition vers une « économie bas carbone » doit être socialement juste.

L'UNSA, avec la CES, se prononce pour la mise en place d'une taxe carbone aux frontières afin que l'Europe s'engage résolument dans cette nouvelle politique sans craindre d'être pénalisée. L'UNSA est favorable au principe d'une taxation des transactions financières de manière à prendre en charge les efforts d'adaptation des pays les plus pauvres.

Pour l'UNSA, l'Europe doit jouer un rôle de premier plan dans la recherche d'un accord et prendre toute sa part dans le financement public international nécessaire à sa mise en œuvre.

L'UNSA rappelle sa position sur l'ouverture des magasins le dimanche

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'UNSA rappelle que l'ouverture des magasins le dimanche doit rester l'exception. La loi sur le travail dominical publiée en août 2009 a déjà instauré beaucoup trop de dérogations. Les employeurs ne peuvent passer outre et prétexter cette période de Noël pour détourner la loi.

Les arguments économiques développés par les employeurs sont des leurres. Contrairement aux annonces, cela ne créera pas d'emplois et ne fera pas consommer davantage. La consommation s'étalera sur 7 jours au lieu de 6. Quant au volontariat, en temps de crise, on peut douter de sa réalité.

C'est aussi ce qu'a rappelé l'intersyndicale (UNSA, CGT, CFDT, CFTC, FSU, Solidaire) de Loire Atlantique qui s'est opposée à l'ouverture illégale du magasin Ikea le 6 décembre. Cette enseigne avait décidé d'ouvrir malgré l'interdiction préfectorale. Suite à l'action intersyndicale, Ikea a été contraint d'annuler son ouverture programmée le 13 décembre à Brest comme à Nantes.

Résultats d'élections professionnelles

Avec plus de 70% des suffrages exprimés en sa faveur pour la commission administrative paritaire nationale des inspecteurs de l'Éducation nationale, l'UNSA, à travers son syndicat, le SIEN UNSA Éducation, maintient sa position très largement majoritaire. Elle conserve 4 sièges sur 5 dans cette instance.

L'UNSA, à travers le Syndicat national des personnels des communautés éducatives, membre de la fédération UNSA Education, est implantée dans plusieurs structures :

- La Fondation d'Auteuil qui emploie près de 4.000 salariés dans toute la France : l'UNSA y a obtenu sa représentativité avec un score juste au-dessus de 10 % et entre dans trois CE régionaux
- L'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) : l'UNSA entre dans plusieurs départements et obtient des postes de délégués du personnel
- L'ALEFPA (Allier) : l'UNSA obtient 18 %
- Les Pupilles de l'enseignement public de la Corrèze : l'UNSA y est majoritaire.

Avec 45,72% des voix, le syndicat A et I UNSA Éducation arrive en tête au premier scrutin CTPS de l'académie de Nantes.

Pour les élections de la DUP (délégation unique du personnel) dans l'établissement de City Services (Roissy CDG) dont les effectifs sont de 175 salariés, l'UNSA a obtenu un score de 30% et 3 sièges.

Dans les transports urbains de Béziers (34), l'UNSA obtient, aux élections qui se sont déroulées 8 décembre 2009, 85,10% des voix, et emporte ainsi les 5 sièges au comité d'entreprise et les 5 sièges DP.

Les élections dans les transports GTLE (69) se sont déroulées le 3 décembre, l'UNSA présente pour la première fois obtient 35% des voix sur les 169 salariés, emportant ainsi 3 sièges au CE.

Les élections dans les transports Bryère (44) se sont déroulées le 9 décembre, l'UNSA, présente pour la première fois, obtient 30% des voix emportant ainsi 1 siège au CE.

A propos des prochaines élections prud'homales

L'UNSA a rencontré Monsieur Jacky Richard, chargé de mission par le gouvernement sur le dossier des élections prud'homales.

Trois scénarii sont à l'étude après le fort taux d'abstention que nous avons connu en 2008 :

- maintien des élections avec des améliorations pour la participation des électeurs ;
- projection des résultats enregistrés sur les élections d'entreprises comptant pour la représentativité en 2013 ;
- vote de grands électeurs (DP – CE...).

Dans le contexte actuel, l'UNSA privilégie le maintien des élections prud'homales en améliorant le vote en entreprise, le vote par correspondance, le vote sur internet et en souhaitant une véritable campagne d'information par le relais des grands médias.

L'UNSA considère que le faible taux de participation n'est pas un argument pour supprimer des élections. Ce faible taux reflète, par ailleurs, les difficultés du syndicalisme français dans son ensemble.

Enfin, avant que les résultats des élections d'entreprises collectés pour la représentativité en 2013 soient stabilisés, il apparaît plus sage pour l'UNSA de maintenir des élections où tout salarié peut voter pour élire ses juges du travail.

Sortie de crise : un avertissement du BIT

« Un désengagement précoce des mesures de relance adoptées pour faire face à la crise économique mondiale pourrait retarder la reprise de l'emploi de plusieurs années et rendre la reprise économique naissante fragile et incomplète », avertit le Bureau International du Travail (BIT) dans un nouveau rapport. Il remarque par ailleurs, que la plupart des failles du système financier, qui sont à l'origine de la crise actuelle, n'ont pas été traitées jusqu'à présent.

Le rapport intitulé « Le travail dans le monde 2009 » indique que dans les pays dont le PIB par habitant est élevé, l'emploi ne devrait pas retrouver son niveau antérieur à la crise avant 2013, tant que des mesures plus décisives ne sont pas prises pour stimuler la création d'emplois. Dans les pays émergents et en développement, le niveau antérieur à la crise ne sera pas atteint avant 2011.

Le rapport constate que des millions de travailleurs ont été maintenus à leur poste grâce au soutien des pouvoirs publics, et ce, au prix d'une réduction de leur temps de travail, de mesures de chômage partiel ou de travail à temps partiel. Mais, 2/3 des pays pour lesquels des données sont disponibles n'ont aucun mécanisme d'indemnisation chômage.

Enfin le BIT prévient qu'environ cinq millions de travailleurs risquent de perdre leur emploi dans les 51 pays analysés si les gouvernements retirent leur soutien ou si la reprise économique n'est pas assez vigoureuse. Quant aux entrants sur le marché du travail, notamment les femmes et les jeunes, qui rencontrent déjà des difficultés majeures d'insertion, ils seront confrontés aux risques d'exclusion du marché du travail ou de déqualification.